

Amendement à la politique de placement du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence

ATTENDU QUE le comité de retraite doit se doter d'une politique écrite de placement;

ATTENDU QUE le sous-comité de placement, en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et Normandin Beaudry, a procédé à une analyse de la stratégie de placement;

ATTENDU QUE la CDPQ a mise en place au 1^{er} juillet 2021 un Produit de levier et que celui-ci peut contribuer à améliorer la diversification du portefeuille;

ATTENDU QUE la CDPQ allongera graduellement la durée de ses portefeuilles spécialisés Taux et Crédit;

ATTENDU QUE le sous-comité de placement recommande au Comité de retraite d'apporter des ajustements aux portefeuilles de référence cibles du Volet PD courant, du Volet PD antérieur et à trois des quatre fonds à date cible du Volet CD (Fonds 2020, Fonds 2040 et Fonds 2050);

ATTENDU QUE le sous-comité de placement recommande au Comité de retraite que les ajustements aux portefeuilles de référence cibles précédemment énoncés s'effectuent graduellement, conformément aux calendriers de transition présentés ci-dessous, pour la période entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2024 ou le 1^{er} juillet 2024, selon le fonds;

ATTENDU QUE le sous-comité de placement recommande au Comité de retraite d'adopter des ajustements au Fonds 2030 selon le portefeuille transitoire au 1^{er} janvier 2022 et souligne que les changements subséquents seront connus plus tard à la suite de discussions entre les intervenants;

ATTENDU QUE le sous-comité de placement recommande au Comité de retraite d'apporter des ajustements au texte de la politique de placement afin de l'adapter à des changements administratifs apportés par la CDPQ à compter du 1^{er} janvier 2022 relativement à :

- La prise en compte des produits dérivés dans la vérification du respect des bornes allouées pour la gestion active de la répartition de l'actif;
- L'utilisation des poids réels des portefeuilles spécialisés moins liquides dans le calcul du rendement du portefeuille de référence;
- La possibilité de choisir les contreparties liquides utilisées pour les portefeuilles spécialisés Immeubles, Infrastructures et Placements privés.

ATTENDU QUE le sous-comité de placement recommande au Comité de retraite d'apporter des légers ajustements aux bornes pour le Volet PD courant, le Fonds 2020 et le Fonds 2050 considérant l'évolution des allocations cibles;

ATTENDU QUE le Comité de retraite souhaite faire siennes les recommandations du sous-comité de placement;

IL EST RÉSOLU de modifier l'énoncé de la politique de placement comme suit :

- A. Modifier les portefeuilles de référence cibles et les calendriers de transition pour le Volet PD courant, le Volet PD antérieur, le Fonds 2020, le Fonds 2040 ainsi que le Fonds 2050 et modifier le Fonds 2030 selon le portefeuille transitoire au 1^{er} janvier 2022;
- B. Modifier certains libellés du texte de politique de placement pour tenir compte des changements apportés par la CDPQ à compter du 1^{er} janvier 2022;
- C. Modifier légèrement les bornes pour le Volet PD courant, le Fonds 2020 et le Fonds 2050.

- A. Les portefeuilles de référence cibles et les calendriers de transition sont remplacés par les suivants :

Volet PD courant

(en pourcentage)	Juill. 2021	Janv. 2022	Juill. 2022	Janv. 2023	Juill. 2023	Janv. 2024	À terme
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux	9,5	8,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Crédit	16,5	18,0	20,5	23,0	25,5	28,0	28,0
Revenu fixe	27,0	27,0	27,5	30,0	32,5	35,0	35,0
Infrastructures	11,25	12,0	12,75	13,5	14,25	15,0	15,0
Immeubles	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0
Actifs réels	22,25	23,0	23,75	24,5	25,25	26,0	26,0
Marchés boursiers	37,25	37,0	36,25	33,5	31,25	30,0	30,0
Placements privés	13,5	15,0	16,5	18,0	19,0	19,0	19,0
Actions	50,75	52,0	52,75	51,50	50,25	49,00	49,00
Produit de levier	0,0	-2,0	-4,0	-6,0	-8,0	-10,0	-10,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
APS de taux	24,25	25,0	Varie en fonction du plan d'allongement de la durée de la CPDQ				29,0

Volet PD antérieur

(en pourcentage)	Juill. 2021	Janv. 2022	Juill. 2022	Janv. 2023	Juill. 2023	Janv. 2024	À terme
Valeurs à court terme	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Taux	13,00	12,50	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
Crédit	28,50	28,50	28,50	28,50	28,50	28,50	28,50
Revenu fixe	42,50	42,00	41,50	41,50	41,50	41,50	41,50
Infrastructures	9,50	10,25	11,00	11,75	12,50	13,50	13,50
Immeubles	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50
Actifs réels	21,00	21,75	22,50	23,25	24,00	25,00	25,00
Marchés boursiers	26,50	26,25	26,00	25,25	24,50	23,50	23,50
Placements privés	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Actions	36,50	36,25	36,00	35,25	34,50	33,50	33,50
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
APS de taux	10,0	12,5	Varie en fonction du plan d'allongement de la durée de la CPDQ				20,00

Fonds 2020

(en pourcentage)	Juil. 2021	Janv. 2022	Juill. 2022	Janv. 2023	Juill. 2023	Janv. 2024	Juill. 2024	À terme
Valeurs à court terme	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Taux	32,5	31,0	30,0	29,0	27,5	26,5	25,0	25,0
Crédit	22,5	24,0	25,0	26,0	27,5	28,5	30,0	30,0
Revenu fixe	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Infrastructures	6,25	7,0	7,75	8,5	9,25	10,0	11,5	11,5
Immeubles	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5
Actifs réels	14,75	15,5	16,25	17,0	17,75	18,5	20,00	20,0
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Marchés boursiers	21,25	19,5	18,75	18,0	17,25	16,5	15,0	15,0
Placements privés	4,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Actions	25,25	24,5	23,75	23,0	22,25	21,5	20,00	20,0
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Fonds 2030 (portefeuille transitoire au 1^{er} janvier 2022)

(en pourcentage)	Juil. 2021	Janv. 2022
Valeurs à court terme	1,0	1,0
Taux	24,5	22,5
Crédit	14,5	17,0
Revenu fixe	40,0	40,5
-----	-----	-----
Infrastructures	8,25	9,0
Immeubles	12,5	12,0
Actifs réels	20,75	21,0
-----	-----	-----
Marchés boursiers	30,75	28,5
Placements privés	8,5	10,0
Actions	39,25	38,50
-----	-----	-----
Total	100,0	100,0



B. Afin de tenir compte des changements apportés par la CDPQ à compter du 1^{er} janvier 2022, certains libellés du texte de politique de placement doivent être ajustés tel que décrit ci-dessous :

1. Ajouter une note sur la ligne Valeur à court terme dans le tableau des marges de manœuvre allouées au gestionnaire à la section IV :

« Seules les allocations au comptant seront considérées pour le suivi de la conformité sur les déviations permises pour la catégorie d'actif Valeurs à court terme »

2. Remplacer le paragraphe sous le tableau des marges de manœuvre allouées au gestionnaire à la section IV (Répartition d'actifs) par le texte suivant :

« Les bornes allouées aux gestionnaires s'appliquent aux allocations au comptant, en produits dérivés (lorsque possible) et aux achats d'unités de portefeuilles spécialisés à l'intérieur des activités de répartition de l'actif. Le portefeuille spécialisé Répartition de l'actif est utilisé par la CDPQ pour effectuer la gestion active de la répartition d'actif. Indépendamment des instruments utilisés, les positions prises au sein de ce portefeuille spécialisé sont encadrées par sa politique d'investissement. Lors de situations de dérogation à la politique de placement, la CDPQ informe dans les meilleurs délais possible le comité de retraite. La CDPQ fournit des explications, informe des actions ou mesures correctives qu'elle juge appropriées et présente le plan d'action qui a été adopté. Un suivi périodique de ce plan d'action convenu avec le Comité de retraite est par la suite effectué. »

3. Ajouter le texte suivant à la fin de la section IV (Répartition d'actifs) :

« À compter du 1^{er} janvier 2022, la CDPQ mettra en œuvre une gestion personnalisée des écarts de pondération des portefeuilles spécialisés moins liquides (Infrastructures, Immeubles et Placements privés). À compter de cette date, les poids réels des portefeuilles spécialisés moins liquides seront utilisés dans le calcul du rendement de l'indice de référence (au lieu des poids de référence). Aux fins de la gestion des écarts de pondération des portefeuilles spécialisés moins liquides, le Comité a la possibilité d'utiliser les contreparties liquides que la CDPQ établit, révisé et propose semestriellement, ou d'utiliser des contreparties liquides de leur choix. Le Comité a choisi d'utiliser les contreparties proposées par la CDPQ. »

C. Les modifications suivantes doivent être appliquées aux bornes pour le Volet PD courant, le Fonds 2020 et le Fonds 2050:

Catégorie d'actif	Écarts inférieurs (%)	Écarts supérieurs (%)
Valeurs à court terme ¹	- 1,0	+ 10,0
Taux	- 5,0	+ 7,0
Crédit	- 5,0	+ 7,0
Total revenu fixe	- 10,0	+ 10,0
Marchés boursiers ²	- 8,0	+ 8,0
Placements privés ³	- 5,0	+ 5,0
Total actions	- 8,0	+ 8,0
Immeubles	- 4,0	+ 4,0
Infrastructures	- 4,0	+ 4,0
Total actifs réels	- 7,0	+ 7,0
Activités non capitalisées		
Répartition de l'actif	0,0	+ 1,0

¹ Borne inférieure à -5 % pour le fonds 2020.
² Augmente à +/-9 % pour le Volet PD courant, +/-10 % pour le fonds 2050.
³ Augmente à +/-6 % pour le Volet PD courant, +/-7 % pour le fonds 2050.